



## DELIBÉRATION N°105/2022

### Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

### OBJET :

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Constitution de la composition de la Commission de Délégation de Service Public à la suite de la démission d'un membre

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le treize octobre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni,  
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 07 octobre 2022

**Etaient présents** : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. Halim YALCIN - M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER - M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN - Mme Colette DESJOURS – Mme Murielle VILLEDIEU

### **Etaient représentés** :

Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT  
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM  
M. Alexis VALLENT par M. Laurent THEVENOT  
M. Eric AGBESSI par Mme Colette DESJOURS

### **Etait absente** : Mme Christiane ZELUS

Laurence DUPONT est désignée secrétaire de séance.

Par délibération n°56/2022 du 23 juin 2022 le Conseil Municipal a décidé de :

- de créer une Commission de Délégation de Service Public ;
- de fixer, pour l'élection des membres titulaires et suppléants de cette commission, les conditions de dépôt des listes comme suit :
  - Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants) ;
  - Les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
  - Les listes devaient être déposées à l'ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il a été procédé à l'élection, soit le 23 juin 2022.

Dans ce cadre, par délibération n°57/2022 du 23 juin 2022, le Conseil Municipal a décidé :

- de désigner Laurence DUPONT comme représentante du Maire, en tant que président de cette Commission ;
- de ne pas procéder au scrutin secret et après consultation de l'assemblée délibérante d'opérer un vote à main levée,
- de procéder, dans les conditions précédemment évoquées, à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public selon la liste, ci-après, celle-ci étant la seule liste avant été déposée :

Accusé de réception en préfecture  
063-216304709-20221013-105-2022-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2022  
Date de réception préfecture : 18/10/2022

Titulaires :

- Eric DERSIGNY
- Florence PLUCHART
- Bruno DARCILLON
- Jean-Louis ANTONY
- Christophe VIEIRA

Suppléants :

- Laurence DUPONT
- Julien PIEDPREMIER
- Lucie PINTO
- Aurélie FERNANDES
- Eric AGBESSI

- d'élire les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants désignés ci-dessus ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de délégation de service public ainsi que tous documents relatifs y afférant.

Par courrier du 2 septembre 2022 Laurence DUPONT a fait part de sa démission, en tant que membre suppléante, de cette Commission de Délégation de Service Public.

Aussi, il convient de procéder à une nouvelle élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Ainsi, il est rappelé que la Commission de Délégation de Service Public est, notamment, chargée, d'analyser les dossiers de candidature et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre (Articles L1411-1 et suivants ; articles D1411-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT)).

Cette commission est composée par :

- l'autorité habilitée à signer les conventions de délégation de service public ou son représentant, qui préside la commission ;

et

- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste.

Chaque liste comprend, ainsi, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants ou moins mais en nombre égal de titulaires et de suppléants.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D1411-4 du CGCT).

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (article D1411-4 du CGCT).

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (article D1411-4 du CGCT).

Il appartient à l'assemblée délibérante locale de fixer les conditions de dépôt des listes (article D1411-5 du CGCT).

Les membres de la Commission de Délégation de Service Public sont élus au scrutin secret sauf si l'Assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 du CGCT).

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires (article L1411-5 du CGCT).

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer, pour l'élection des membres titulaires et suppléants de cette commission, les conditions de dépôt des listes comme suit :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants) ;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
- les listes seront déposées à l'ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, soit le 13 octobre 2022.

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le : 18/10/2022  
Publié ou notifié  
Le : 18/10/2022

Le Maire,  
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Laurent THEVENOT

